

3C SYNERGIE

SAS au capital de 2 260 500 euros,
immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 882 638 836,
dont le siège social est situé : 16 RUE DE SASSENAGE 38600 FONTAINE

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le trois décembre,
à quatorze heures,

Au siège social, 16 RUE DE SASSENAGE 38600 FONTAINE

Les associés de la société 3C SYNERGIE, SAS au capital de 2 260 500 euros, divisé en 225 900 actions de 10,01 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle. Le Commissaire aux comptes a également été convoqué.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Calogero CACI, propriétaire de 75 300 actions
- Monsieur Gino CACI, propriétaire de 75 300 actions
- Monsieur Patrick CACI, propriétaire de 75 300 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 225 900 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- La société SAS ANDERLAINE AUDIT, représentée par Monsieur Gérard LEDEZ, Commissaire aux comptes de la société

L'Assemblée est présidée par Monsieur Calogero CACI.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

CL

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lectures sont données par les Dirigeants de leur rapport et par le Commissaire aux comptes de ses rapports, général sur l'activité de l'exercice et spécial sur les conventions réglementées.

Ces lectures sont accompagnées de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 1 675,55 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 144 703,99 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 42 857,14 euros, soit 0,19 euro pour chacune des 225900 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de :

- 1 675,55 euros sur le résultat de l'exercice ;
- 41 181,59 euros sur le poste « autres réserves ».

Cu

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Calogero CACI	75300	14 285,72 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Gino CACI	75300	14 285,71 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Patrick CACI	75300	14 285,71 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	225900	42 857,14 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 42 857,14 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve la convention qui a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé et qui est détaillée dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes à savoir :

Convention poursuivie

1. ASSOCIES-COMPTES COURANTS PATRICK CACI

Solde au 30 juin 2025 : 0,00 euro.

Compte non rémunéré.

ce

Cette convention, mise aux voix, est ratifiée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Dirigeants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des autres cotisations déductibles assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Monsieur Calogero CACI

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Président : 93 087,00 euros

2. Monsieur Gino CACI

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Directeur général : 93 087,00 euros

3. Monsieur Patrick CACI

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Directeur général : 93 087,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Directeurs et le Président de séance

Zone de signature



3C SYNERGIE

SAS au capital de 2 260 500 euros,
immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 882 638 836,
dont le siège social est situé : 16 RUE DE SASSENAGE 38600 FONTAINE

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 3 DECEMBRE 2025

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 1 675,55 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 144 703,99 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 42 857,14 euros, soit 0,19 euro pour chacune des 225900 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de :

- 1 675,55 euros sur le résultat de l'exercice ;
- 41 181,59 euros sur le poste « autres réserves ».

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Calogero CACI	75300	14 285,72 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Gino CACI	75300	14 285,71 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Patrick CACI	75300	14 285,71 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	225900	42 857,14 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 42 857,14 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

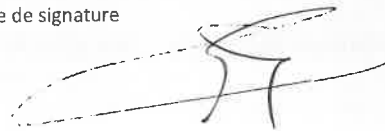
Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les Directeurs et le Président de séance

Zone de signature

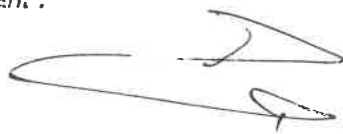
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Certifié conforme

Bilan

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Le Gérant :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal line and a small 'P'.

Bilan actif

		30/06/2025		30/06/2024	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations	2 268 970	9 000	2 259 970	2 259 970
	Créances rattachées à des participations	373 430	373 430		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		2 642 400	382 430	2 259 970	2 259 970
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	48 000		48 000	60 000
	Autres créances	92 612		92 612	123 000
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	63 926		63 926	42 694
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	788		788	765
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		205 327		205 327	226 459
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		2 847 726	382 430	2 465 297	2 486 429

Bilan passif

		30/06/2025	30/06/2024
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	2 260 500	2 260 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	18 072	11 636
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	144 704	22 417
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 676	128 723
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		2 424 952	2 423 276
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 866	5 950
	Dettes fiscales et sociales	35 479	57 203
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		40 345	63 153
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		2 465 297	2 486 429

Compte de résultat

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Le Gérant :



Compte de résultat

		30/06/2025	30/06/2024
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue de biens		
	Production vendue de services	480 000	462 500
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	480 000	462 500
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		
	Autres produits	9	785
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	480 009	463 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements		
	Variation des stocks		
	Autres achats et charges externes	26 723	18 678
	Impôts, taxes, et versements assimilés	18 024	25 008
	Salaires et traitements	279 260	269 097
	Charges sociales	113 412	109 141
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	10	5
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	437 430	421 930
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		42 579	41 355
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations	20 656	144 672
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		20 656	144 672
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000	45 828
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		50 000	45 828
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-29 344	98 844

		30/06/2025	30/06/2024
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		13 235	140 199
PRODUITS EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTION.	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		0	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		11 559	11 476
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		500 664	607 957
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		498 989	479 234
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 676	128 723

Annexe





Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/06/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/07/2023** à **30/06/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 465 296,88 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **1 675,55 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 268 970			2 268 970
Créances rattachées à des participations	323 430	50 000		373 430
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
- (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
- (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres				
Immobilisations financières				
Participations	332 430	50 000		382 430
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves & RAN avant affect. des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
ACGP CACI TOITURES ET TERRASSES	100 200	1 924 438	75	2 259 000	2 259 000
CAPAGI 3	1 000		97	970	970
3C INVEST	10 000	-312 314	90	9 000	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)	1 000		187		
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL	112 200	1 612 123	449	2 268 970	2 259 970

Rubriques	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires HT	Résultats	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
ACGP CACI TOITURES ET TERRASSES			12 541 038	232 880	
CAPAGI 3			45 429	21 294	
3C INVEST				-22 364	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL			12 586 467	231 811	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	373 430	373 430		
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	48 000	48 000		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	561	561		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	92 051	92 051		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	788	788		
TOTAL	514 830	514 830		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	788	ASSURANCE CHUBB
TOTAL	788	

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	2 260 500				2 260 500
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	11 636			6 436	18 072
Autres réserves	22 417			122 287	144 704
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	128 723	1 676		-128 723	1 676
TOTAL	2 423 276	1 676			2 424 952

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 866	4 866		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	15 360	15 360		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	83	83		
TVA	15 919	15 919		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 117	4 117		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	40 345	40 345		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
FNP AGO 2025	960	AGO
État - Charges à payer	1 913	TAXE SUR LES SALAIRES
FNP CAC 2025	2 016	CAC
TOTAL	4 889	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 736 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 736 euros,
- honoraires HT facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

●

Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2025

SAS 3C SYNERGIE
16 Rue de Sassenage
38600 FONTAINE

●
ANDERLAINE AUDIT

S.A.S capital de 50 000 € | 409 987 252 RCS Chambéry
82 rue de la petite eau - 73290 La Motte-Servolex
Tél : 04 79 25 19 18 | Email : contact@anderlaine.com

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.



A l'assemblée générale de la société 3C SYNERGIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3C SYNERGIE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives au nombre et montant total des factures clients et fournisseurs non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, prévues à l'article D.441-6 du code de commerce pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 18 novembre 2025

Le commissaire aux comptes

ANDERLAINE AUDIT



Gérald LEDEZ

Bilan actif

le commissaire
aux comptes

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et va...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations	2 268 970	9 000	2 259 970	2 259 970		
Créances rattachées à des participations	373 430	373 430				
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	2 642 400	382 430	2 259 970	2 259 970		
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	48 000		48 000	60 000	-12 000	-20
Autres créances	92 612		92 612	123 000	-30 387	-25
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie						
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	63 926		63 926	42 694	21 233	50
Charges constatées d'avance	788		788	765	23	3
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	205 327		205 327	226 459	-21 132	-9
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 847 726	382 430	2 465 297	2 486 429	-21 132	-1

Bilan passif

le commissaire aux comptes

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Capital	2 260 500	2 260 500		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale	18 072	11 636	6 436	55
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves	144 704	22 417	122 287	546
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 676	128 723	-127 047	-99
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 424 952	2 423 276	1 676	0
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 866	5 950	-1 084	-18
Dettes fiscales et sociales	35 479	57 203	-21 724	-38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES (III)	40 345	63 153	-22 807	-36
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	2 465 297	2 486 429	-21 132	-1

Compte de résultat

le commissaire aux comptes

Postes	2024- 2025	2023- 2024	Variation (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	480 000	462 500	17 500	4
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	480 000	462 500	17 500	4
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges				
Autres produits	9	785	- 776	-99
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	480 009	463 285	16 724	4
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	26 723	18 678	8 045	43
Impôts, taxes, et versements assimilés	18 024	25 008	- 6 984	-28
Salaires et traitements	279 260	269 097	10 163	4
Charges sociales	113 412	109 141	4 271	4
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges	10	5	5	114
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	437 430	421 930	15 500	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	42 579	41 355	1 224	3
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)				
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations	20 656	144 672	-124 016	-86
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	20 656	144 672	-124 016	-86
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000	45 828	4 172	9
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				

Postes	2024- 2025	2023- 2024	Variation (€)	(%)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	50 000	45 828	4 172	9
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-29 344	98 844	-128 188	-130
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	13 235	140 199	-126 964	-91
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	11 559	11 476	83	1
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	500 664	607 957	-107 293	-18
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	498 989	479 234	19 755	4
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 676	128 723	-127 047	-99

le commissaire
aux comptes

Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/06/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/07/2023** à **30/06/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 465 296,88 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **1 675,55 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	2 268 970			2 268 970
Créances rattachées à des participations	323 430	50 000		373 430
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres				
Immobilisations financières				
Participations	332 430	50 000		382 430
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves & RAN avant affect. des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
ACGP CACI TOITURES ET TERRASSES	100 200	1 924 438	75	2 259 000	2 259 000
CAPAGI 3	1 000		97	970	970
3C INVEST	10 000	-312 314	90	9 000	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)	1 000		187		
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL	112 200	1 612 123	449	2 268 970	2 259 970

Rubriques	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires HT	Résultats	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
ACGP CACI TOITURES ET TERRASSES			12 541 038	232 880	
CAPAGI 3			45 429	21 294	
3C INVEST				-22 364	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL			12 586 467	231 811	

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	373 430	373 430		
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	48 000	48 000		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	561	561		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	92 051	92 051		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	788	788		
TOTAL	514 830	514 830		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	788	ASSURANCE CHUBB
TOTAL	788	

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	2 260 500				2 260 500
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	11 636			6 436	18 072
Autres réserves	22 417			122 287	144 704
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	128 723	1 676		-128 723	1 676
TOTAL	2 423 276	1 676			2 424 952

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 866	4 866		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	15 360	15 360		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	83	83		
TVA	15 919	15 919		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 117	4 117		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	40 345	40 345		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
FNP AGO 2025	960	AGO
État - Charges à payer	1 913	TAXE SUR LES SALAIRES
FNP CAC 2025	2 016	CAC
TOTAL	4 889	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 736 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 736 euros,
- honoraires HT facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.